

Le jeudi 15 février 1906, le receveur des domaines se présente dans l'église de Nanterre pour dresser l'inventaire de son mobilier comme le prescrivait la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905.



Nanterre - Couronnement de la Rosière - Départ pour l'Eglise
Après le couronnement civil à la mairie, la Rosière est conduite à l'église, par le maire.

L'affaire des inven

La loi de séparation était l'aboutissement des querelles anticléricales qui agitaient la vie politique et la société française depuis la fin de la guerre de 1870. Les républicains ne pardonnaient pas à l'Eglise d'avoir cautionné le coup d'Etat de Napoléon III, et lui reprochaient d'être favorable à un retour de la monarchie ; ils voyaient dans les congrégations religieuses, un Etat dans l'Etat.

Forts d'une majorité obtenue aux élections législatives de 1876 et au Sénat en 1879, les gouvernements républicains successifs vont conduire une politique de laïcisation des services de l'Etat, (armée, hôpitaux, enseignement...) au rythme des changements de ministères (32 ministères de 1879 à 1905).

À Nanterre, la municipalité républicaine était partagée entre modérés et radicaux qui s'affrontaient sur la gestion de la commune ; les radicaux-socialistes se montraient les plus anticléricaux. En 1885, le

maire avait pris un arrêté d'interdiction des processions extérieures parce qu'elles entravaient la circulation. Une autre mesure avait concerné l'élection de la jeune fille vertueuse incarnant la Rosière, à laquelle le curé ne participerait plus. La modification était toute anecdotique, l'institution de la Rosière n'ayant pas d'origine éminemment religieuse : après la cérémonie civile, elle serait toujours conduite à l'église par le maire, mais les pompiers qui traditionnellement ouvraient le cortège, n'assisteraient plus aux cérémonies religieuses en tant que corps constitué, comme les militaires.

La crèche créée en 1876, tenue par les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, avait été « laïcisée » à l'occasion de la fin du bail de location de son local, payé jusqu'alors par la commune, et de son transfert dans les locaux de l'ancien asile.

Néanmoins, en 1891, le curé, M. Delaumont, avait pu fonder un pensionnat de garçons, confié



L'école Sainte-Geneviève, fondée en 1891.

à quatre religieux installés rue Volant.

Si la lutte antireligieuse avait connu quelques phases d'apaisement, il n'en avait plus été ainsi depuis l'avènement du ministre Waldeck-Rousseau en 1899, suivi du ministre Emile-Combes en 1902.

Concernant Nanterre, le conseil général de la Seine, avait décidé le 13 décembre 1899, la démolition

des constructions inachevées de l'église de la Maison de Nanterre (hôpital Max-Fourestier) et leur remplacement par un nouveau bâtiment devant accueillir des ateliers et des dortoirs. La loi de 1901 sur le droit d'association, dont le clergé était exclu, avait eu pour effet de retirer le droit d'enseigner aux congrégations. L'école Sainte-Geneviève s'est probablement laïcisée

ALFRED LE PETIT

LES

FÉLICIEN CHAMPSAUR

CONTEMPORAINS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ADMINISTRATEUR : M. MADRE, 81, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, PARIS

FRANCISQUE SARCEY



La pompe donnée aux anniversaires du chanoine Delaumosne est aussi une riposte à l'anticléricalisme ambiant.

ires

pour continuer de fonctionner.

En 1904, les relations diplomatiques avec le Vatican étaient rompues. Le « petit père Combes » avait ouvert la voie à la séparation ultime de l'Eglise et de l'Etat, mais c'est sous le ministère de son successeur, Rouvier, que la loi de séparation, présentée par Aristide Briand, est adoptée. Elle met fin au Concordat, tout en garantissant la liberté de conscience et des cultes. Il découlait de la loi, que les biens de l'Eglise seraient transférés à des associations culturelles chargées de leur gestion ; un inventaire de ces biens était donc prévu. Il souleva une intense émotion chez les fidèles qui, dans certaines paroisses, s'opposèrent avec violence aux formalités.

À Nanterre, l'abbé Delaumosne, entouré des membres du conseil de fabrique, des femmes de la Ligue patriotique, et des paroissiens, fait barrage à l'entrée du fonctionnaire dans la sacristie et l'empêche d'accomplir sa mission. Dans une déclaration solennelle, il

invoque la condamnation de la loi du 9 décembre 1905 par le Pape Pie X.

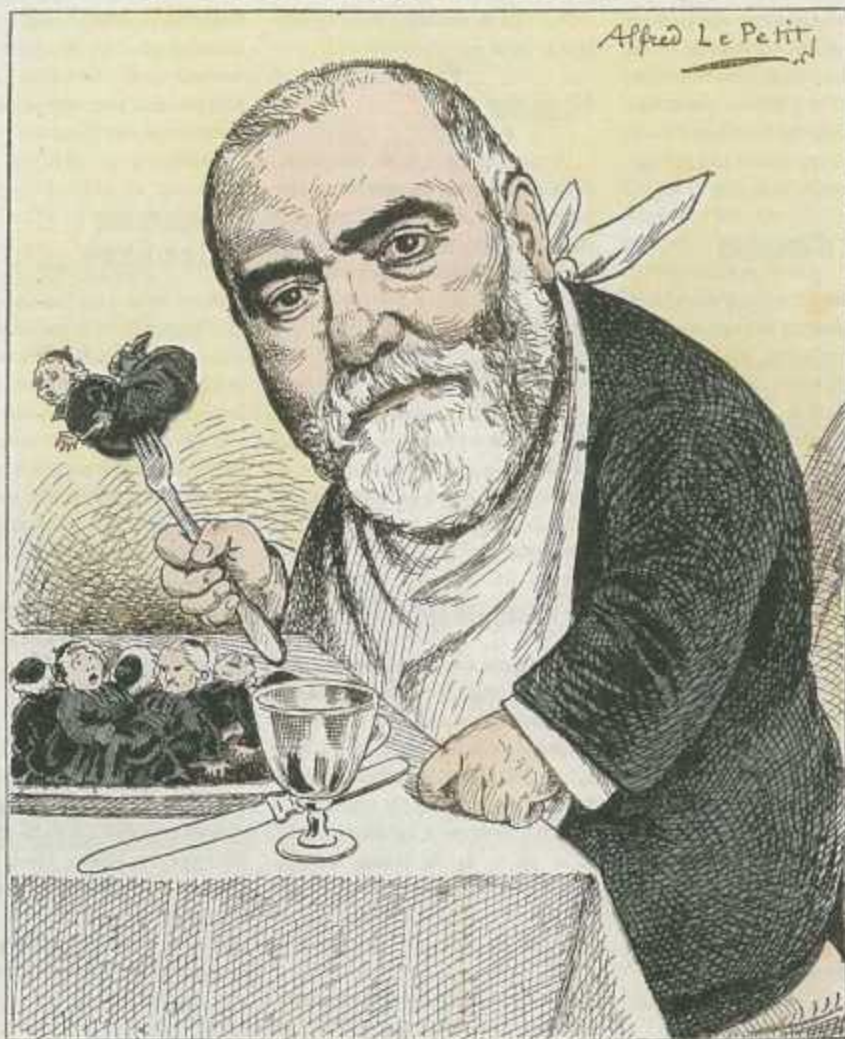
Sous le titre « Les anarchistes de sacristie », le journal *Le Nanterrien*, organe du Comité d'action de défense républicaine, relate l'événement en concluant : « ...et contre qui cette levée de gourdins ? Contre

la loi, expression de la volonté générale ».

Le receveur des domaines reviendra le samedi suivant, accompagné du commissaire de police, de quelques agents « en bourgeois » et d'un serrurier qui procédera à l'ouverture de la sacristie, le curé ayant refusé de donner les clés.

L'église fut dévolue à la commune. Le conseil municipal, dans sa séance du 8 février 1907, en concéda la jouissance au curé de Nanterre, gratuitement, pour dix-huit ans.

Robert CORNAILLE
Société d'histoire
de Nanterre



On le voit toute la semaine
De curés s'emplit la bedaine ;
Il en mange à chaque repas ;
Rien d'étonnant qu'il soit si gras.

▲ LE PETIT.